CONSEIL MUNICIPAL du 18 décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-huit décembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Roland GUEVILLE, Maire.

Présents :

- Mesdames Sonia BOSSART, Isabelle PRIEUX, Annette FAUCON, Martine CHÉRON, Evelyne LANGLOIS et Caroline LEFEBVRE-EVENOT
- Messieurs Roland GUEVILLE, Jacques BINARD, Rodolphe PERRIER, Romain CORNU, Stéphane LEROY et Eric DESCHAMPS

Absents excusés :

- Mme Jasmine DOUILLET a donné procuration à Mr Stéphane LEROY
- Mme Natacha SAVARIE a donné procuration à Mr Roland GUEVILLE
- Mr Damien LE BEL a donné procuration à Mr Romain CORNU

Secrétaire de séance : Madame Caroline LEFEBVRE-EVENOT

Le procès-verbal de la séance du conseil du 20 novembre 2025 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose d'ajouter une nouvelle délibération à l'ordre du jour relative au renouvellement de la convention avec l'association « Lis moi une histoire » pour l'année 2026. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

En présence de Monsieur le Maire malade et sans voix, Monsieur Jacques BINARD, premier adjoint a pris l'intérim de parole tout au long du conseil municipal.

➢ CONSTRUCTION D'UNE SALLE ASSOCIATIVE ET RÉHABILITATION DES VESTIAIRES - LOT N° 8 – PEINTURE REVÊTEMENTS DE SOLS SOUPLES (AVENANT N° 1) (Délibération 2025-78)

Monsieur Jacques BINARD rappelle à l'ensemble des conseillers municipaux, que par délibérations prises en 2024, la mission relative au lot n° 8 PEINTURE REVÊTEMENTS DE SOLS SOUPLES avait été confiée à l'entreprise DDS PEINTURE à DEVILLE-LÈS-ROUEN pour le marché de réhabilitation du vestiaire sportif et la construction d'une salle associative.

Le marché s'élevait à un montant de 14 702,39€ H.T. soit 17 642,87€ T.T.C mais il s'avère que des travaux supplémentaires d'enduisage des murs béton des vestiaires (+ 1 184€ H.T.) et des travaux non exécutés de revêtements muraux en vinyle (- 1 258,75€ H.T.) entraînent aujourd'hui une moins-value de 74,75€ H.T. soit 89,70€ T.T.C.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de fixer le nouveau montant du marché avec l'entreprise DDS PEINTURE lié au lot n° 8 au montant révisé de 14 627,64€ H.T soit 17 553,17€ T.T.C. et d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant au marché de travaux ainsi que l'Ordre de Service en faveur de l'entreprise DDS PEINTURE.

- **DÉLIBÉRATION sur la DÉCISION MODIFICATIVE AU BUDGET N° 2025-06 (relative aux charges de personnel) (Délibération 2025-79)**

Monsieur Jacques BINARD explique les motifs de cette délibération et propose aux membres du Conseil Municipal d'apporter les modifications suivantes au budget primitif :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses

Compte 6068 Autres matières et fournitures	- 10 000,00€
Compte 61228 Autres	- 3 540,00€
Compte 64111 Personnel titulaire – Rémunération principale	+ 5 700,00€
Compte 6451 Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	7 480,00€
Compte 6454 Cotisations aux ASSEDIC	+ 360,00€

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur Le Maire à modifier la section de fonctionnement dudit budget primitif.

- **ATTRIBUTION DE FONDS DE CONCOURS VOIRIE PROGRAMME 2026 (Délibération 2025-80)**

Monsieur Jacques BINARD expose aux membres du Conseil Municipal que conformément aux textes législatifs, aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, aux statuts de notre Communauté de Communes Inter Caux Vexin, il peut être octroyé le versement d'un fonds de concours entre la communauté de communes et les communes membres, dans le but de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement.

Etant ici précisé que le montant de ce fonds de concours ne peut excéder la part de financement assurée, hors subvention, par le bénéficiaire du fonds de concours.

A ce titre, le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'attribuer un fonds de concours à notre Communauté de Communes d'environ 4 773,70€, correspondant à 25% du montant des dépenses HT en fonctionnement et en investissement, en vue de participer au financement du programme voirie 2026, pour la rue des Primevères.

- **CONVENTION DE PARTENARIAT « ESPACE SANS FUMER » APPROBATION CONVENTION AVEC LA LIGUE CONTRE LE CANCER (Délibération 2025-81)**

Monsieur Jacques BINARD présente à l'ensemble des conseillers le projet de convention de partenariat proposée par LA LIGUE CONTRE LE CANCER. La régularisation de cette convention vient en appui de la loi de 1991 dite « loi ÉVIN » relative à la lutte contre le tabagisme.

Conformément aux règles légales, la convention réglemente les conditions d'application de l'interdiction de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif et dans les aires collectives de jeux.

Après de nombreux échanges intervenus entre les conseillers, il est décidé à la majorité (Jasmine DOUILLET votant contre), d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention

avec LA LIGUE CONTRE LE CANCER mais de limiter son périmètre d'application, dans un premier temps, aux abords des écoles Claudine Guérin et Denis Diderot de la Commune.

- **Contrats d'Assurance des Risques Statutaires (Délibération 2025-82)**

Monsieur Jacques BINARD précise aux membres du Conseil Municipal que la Commune dispose d'une opportunité de pouvoir souscrire à des contrats d'assurance statutaire (CNRACL – IRCANTEC) garantissant un remboursement des frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut des agents de la Fonction Publique Territoriale.

Il ajoute que le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Seine-Maritime peut souscrire un tel contrat pour le compte de la Commune, en mutualisant les risques, que ce contrat doit être géré en capitalisation, pour une durée de 4 ans et ce à compter du 1er janvier 2027

Il précise qu'aux termes de la mise en concurrence organisée par le Centre de Gestion et en fonction des résultats obtenus (taux, garanties, franchises …), la Commune demeure libre de confirmer ou pas son adhésion au contrat proposé.

Enfin, il stipule que cette gestion complète du ou des contrats d'assurances, en lieu et place de l'assureur, génère des frais dus au Centre de Gestion qui s'élèvent à 0,15 % de la masse salariale assurée par la collectivité.

Après ces explications, l'ensemble des membres adopte à l'unanimité le principe de recourir à ce type de contrat, de confier cette mission au Centre de Gestion de la Seine-Maritime pour le compte de la Mairie.

- **RENOUVELLEMENT CONVENTION ASSOCIATION « LIS MOI UNE HISTOIRE » (Délibération 2025-83)**

Monsieur Jacques BINARD propose à l'assemblée que la Commune renouvelle, pour l'année 2026, la convention passée avec l'Association « LIS MOI UNE HISTOIRE » dans le cadre du développement du programme culturel en faveur de la toute petite enfance sur le territoire de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le renouvellement de cette entente, autorise Monsieur le Maire à signer la convention et à attribuer à l'association un montant de 500,00 Euros pour cette année 2026.

- **ENFANCE JEUNESSE – Compte-rendu de la réunion de la commission Enfance-Jeunesse du 24 novembre 2025**

Madame Isabelle PRIEUX, adjointe en charge de l'enfance Jeunesse et des Affaires scolaires informe les membres du conseil des principaux points évoqués lors de cette commission qui s'est tenue le 24 novembre 2025.

Suite au retour d'expérience, le dispositif en faveur du BAFA sera reconduit pour l'année prochaine.

S'agissant de l'ouverture du centre de loisirs sur la période d'été, se pose la question d'ouverture des 4 semaines du mois de juillet ou non, en termes de gestion du service de restauration sur cette période estivale, tenant compte des congés du cuisinier et de son aide-cuisinière.

Madame PRIEUX relate les propos de Monsieur Jérémie PLESANT, Directeur du centre qui a présenté l'organisation de la « détente ados » qui débuterait en février. Les tarifs ont été abordés et l'idée d'une ouverture une semaine sur les deux semaines de chaque vacance a été évoquée.

Concernant le nouveau local jeunes, l'ensemble de l'électroménager a été acquis.

Madame PRIEUX informe que le Directeur a également établit une étude dans l'idée de forfaitiser le tarif de la garderie journalière par deux créneaux et que les inscriptions s'effectuent également via le logiciel « EspaceFamille ».

➢ INFORMATIONS

Courrier Riverain : Monsieur le Maire informe l'assemblée de la réception en mairie d'un courrier de remerciement d'un Eslettois sur les aménagements de voiries partagées rue des Jonquilles et rue des Dahlias, avec une limitation de vitesse à 20 km/h.

Il est ensuite discuté entre les membres du conseil des différents messages diffusés sur les réseaux sociaux.

Monsieur le Maire rappelle que l'expérimentation de fermeture d'un sens de circulation de la rue des roses s'achève au 6 janvier 2026 et qu'une étude sera produite par la Direction Des Routes par la suite.

Calendrier ramassage des déchets – Distribution : Monsieur Roland GUEVILLE, Maire demande à l'ensemble des conseillers de procéder à la distribution du calendrier de ramassage des déchets mis en place par la Communauté de Communes pour l'année 2026.

Validation des dates prévisionnelles des Conseils Municipaux : Monsieur le Maire annonce que les prochains conseils municipaux auront lieu les 5 février et 12 mars 2026.

➢ QUESTIONS DIVERSES

Suite au compte rendu du dernier bureau du conseil municipal, Monsieur Damien LE BEL représenté par Monsieur Romain CORNU note que des administrés ont demandé la publication sur le site de la commune des plans des travaux actuellement en cours sur la plaine de jeux. Monsieur Jacques BINARD rappelle qu'une réunion publique avait été organisée pour la présentation de ce projet. Les plans ont depuis été mis en ligne sur le site.

Monsieur Damien LE BEL en représentation propose de demander un devis pour l'acquisition d'un video-projecteur auprès de Mr Franck Mercier, Eslettois engagé, en connaissance professionnelle de ces appareils. Monsieur Stéphane LEROY rétorque qu'il dispose déjà de deux devis.

Monsieur Romain CORNU rebondit sur un sujet évoqué en bureau municipal et précise qu'il ne souhaite pas qu'il soit donné une suite favorable à la demande d'intervention d'étudiants en STAPS lors de l'inauguration de l'espace sportif. Les autres conseillers approuvent ce refus.

Monsieur Damien LE BEL, représenté a fait part de son souhait de voir mentionner les questions et commentaires des conseillers liés à leur vote lors de leurs désapprobations de décisions votées sur les procès-verbaux des conseils municipaux. Monsieur Jacques BINARD précise qu'il ne s'agit pas d'un compte-rendu mais d'un procès-verbal destiné à relater les décisions prises lors de la séance de conseil et à ne pas retracer les débats.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 05.